ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2010

LOI DE FINANCES POUR 2011 - (n° 2824) (Seconde partie) (Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 15

présenté par le Gouvernement

ARTICLE 48

État B

Mission "Défense"

I. – Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de		
défense	0	1 024 911
Dont titre 2	0	0
Préparation et emploi des forces	0	5 730 634
Dont titre 2	0	0
Soutien de la politique de la défense	0	2 706 442
Dont titre 2	0	0
Équipement des forces	0	3 000 000
Dont titre 2	0	0
TOTAUX	0	12 461 987
SOLDE	-12 461 987	

ART. 48 N° II - 15

II. – Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de		
défense	0	1 076 126
Dont titre 2	0	0
Préparation et emploi des forces	0	5 665 831
Dont titre 2	0	0
Soutien de la politique de la défense	0	1 755 544
Dont titre 2	0	0
Équipement des forces	0	3 000 000
Dont titre 2	0	0
TOTAUX	0	11 497 501
SOLDE	-11 497 501	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prend en compte les éléments suivants :

1) une majoration de crédits destinée à abonder, à titre non reconductible et conformément au souhait exprimé par votre commission des finances, de 9 000 € (en autorisations d'engagement et crédits de paiement) le plafond de la mission « Défense ».

Ces crédits seront imputés de la façon suivante :

- 3 000 € sur le programme « Environnement et prospective de la politique de défense », action 03 « Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France », titre 6, catégorie 64 ;
- 1 000 € sur le programme « Préparation et emploi de forces », action 02 « Préparation des forces terrestres », titre 6, catégorie 64 ;
- 5 000 € sur le programme « Préparation et emploi de forces », action 03 « Préparation des forces navales », titre 6, catégorie 64.
- 2) une minoration des crédits de 12 470 987 € en autrisations d'engagement et 11 506 501 € en crédits de paiement destinée à gager les œuvertures de crédits opérées lors de la discussion de la seconde partie du projet de loi de finances.

Cette minoration est répartie de la façon suivante :

ART. 48 N° II - 15

- 1 027 911 € en autorisations d'engagement et - 1079 126 € en crédits de paiement sur le programme « Environnement et prospective de la politique de défense » ;

- 5 736 634 € en autorisations d'engagement et 5671 831 € en crédits de paiement sur le programme « Préparation et emploi des forces » ;
- 2 706 442 € en autorisations d'engagement et 1755 544 € en crédits de paiement sur le programme « Soutien de la politique de la défense » ;
- 3 000 000 € en autorisations d'engagement et 3000 000 € en crédits de paiement sur le programme « Équipement des forces ».